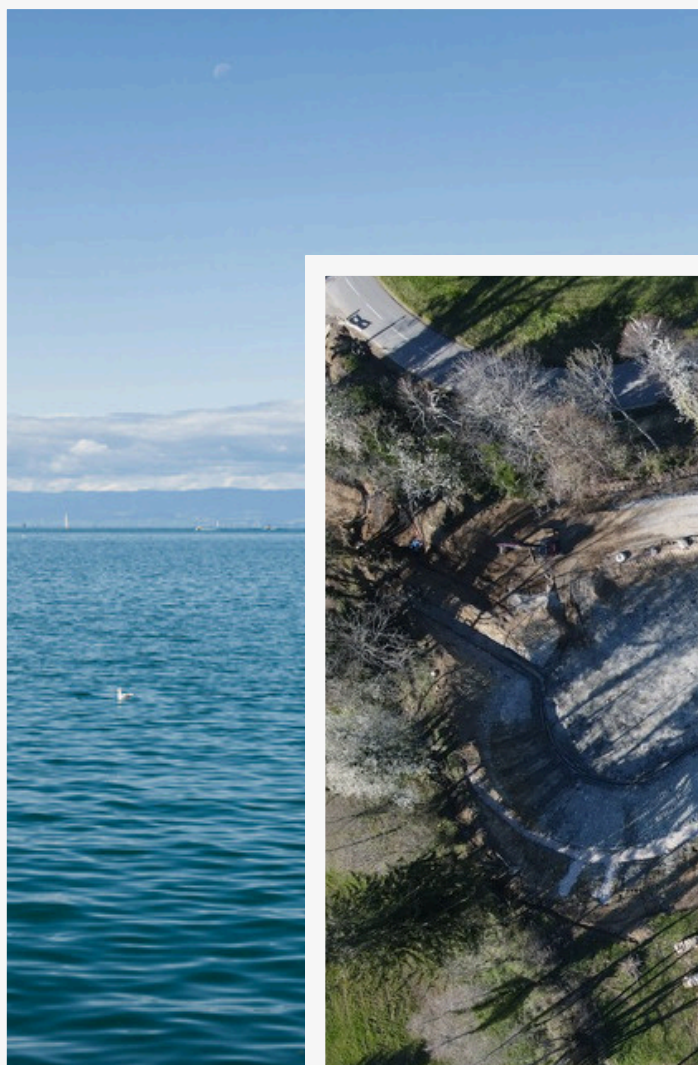




2025



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT.

TABLE DES MATIÈRES



Caractérisation technique du service	p.4
Tarification de l'eau et recettes du service	p.15
Indicateurs de performance	p.25
Financement des investissements	p.36
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	p.39
Tableau récapitulatif des indicateurs	p.41

CARACTÉRISATION TECHNIQUE

CRÉATION DE L'AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2020

Communauté d'agglomération
compétente en matière de **l'eau
potable** pour les vingt-cinq
communes qui la composent.

*Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison,
Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-
sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex,
Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel,
Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier,
Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-
Foncenex et Yvoire.*



98 527

habitants au 31/12/2025

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Compétences liées au service

- La **production**
- Le **transfert**
- La **distribution**

Existence

- CCSPL
- Règlement de service (17/12/2019)
- Schéma directeur (26/09/2023)

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**.

LE NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **42,61 abonnés/km** au 31/12/2025 (41,03 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,74 habitants/abonné** au 31/12/2025 (2,76 habitants/abonné au 31/12/2024).

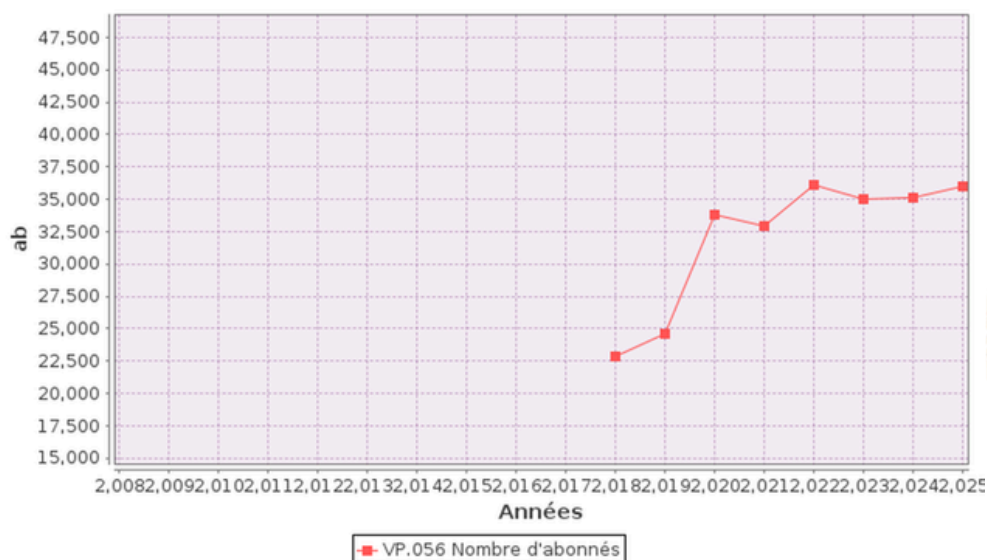
36 005

abonnés au 31/12/2025

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **160,04 m³/abonné** au 31/12/2025. (158,41 m³/abonné au 31/12/2024).



Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Allinges	2046			2090	
Anthy-sur-Léman	1204			1228	
Armoy	691			703	
Ballaison	736			746	
Bons-en-Chablais	2850			2907	
Brenthonne	539			547	
Cervens	531			542	
Chens-sur-Léman	1809			1853	
Douvaine	2903			2940	
Drailant	448			450	
Excenevex	789			807	
Fessy	499			506	
Loisin	883			899	
Lully	346			354	
Lyaud	776			828	
Margencel	1020			1029	
Massongy	843			871	
Messery	1274			1311	
Nernier	337			353	
Orcier	498			515	
Perrignier	887			957	
Sciez	3200			3267	
Thonon-les-Bains	7123			7343	
Veigy-Foncenex	2202			2269	
Yvoire	689			690	
Total	35 123			36 005	2.9%



EAUX BRUTES

● Prélèvement sur les ressources en eau

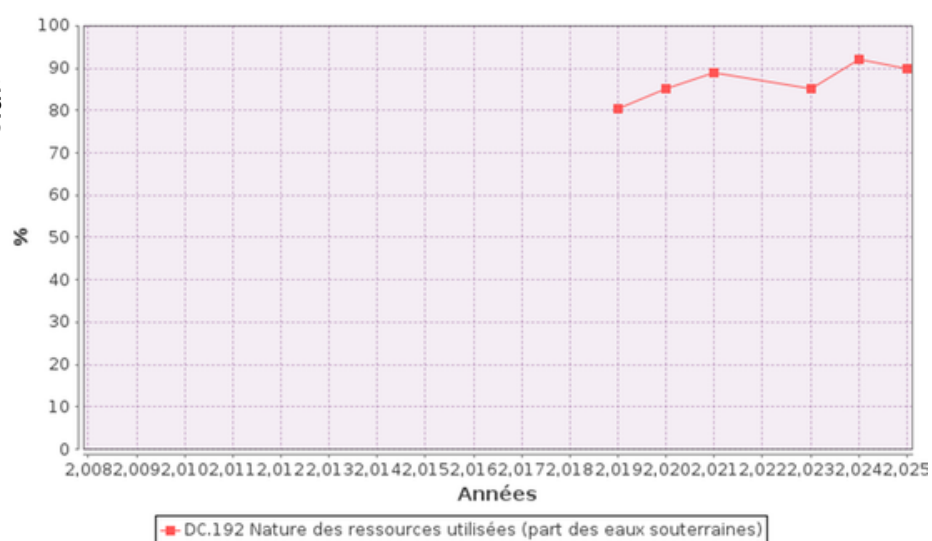
Le service public d'eau potable prélève **7 132 874 m³** pour l'exercice 2025 (7 352 554 pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m3	Variation en %
Captage des Ecoles (Drailant)			313 018	211 534	-32.6%
Pompage de Drailant			137 776	291 380	112.4%
Captage des Moises (Drailant)			1 100 714	882 318	88,10%
Captage de Gros-Perrier			149 902	201 344	34.9%
Captage des Chambrettes			20 039	20 360	0%
Captage des Marcy			62 569	51 398	-17.7%
Captage des Verdets			18 535	26 561	44.4%
Captage des Chavannes			26 395	25 627	-3.9%

Captage du Sommet du			2 367	2 233	0%
Captage des Mouilles			26 911	23 918	-11.5%
Captage du Marais de			0	0	____%
Captage de La Folle Aval			330 721	317 076	-3.9%
Captage de Poussière			0	0	____%
Captage du forage des Contamines			165 906	189 898	14.6%
Captage des Salées			21 387	16 100	-23.8%
Captage du Puits Saint Didier			164 205	174 779	6.1%
Captage de La Mouille			0	0	____%
Forage de Pré Marlivaz			0	0	____%
Captage de bois d'anthy			123 546	136 578	10.6%
Captage des Granges			3 243	2 967	-33.3%
Captage de La Folle Amont			0	0	____%
Captage du Châble			272 237	274 469	0.7%
Captage de Favre			99 198	78 221	-21.2%
Captage de Ripaille			2 073	124 442	6,10%
Captage des Blaves			2 352 907	2 139 816	0%
Captage de Voua de Ly			153 413	215 044	40.5%
Captage de Fontaine			88 474	95 048	8%
Captage des Favrats (Orcier)			10 785	16 396	60%

Captage de Prat Quemont			357 009	186 611	-47.9%
Captage du Pont du Mouche			0	0	____%
Captage de Chavanne			28 141	29 853	3.6%
Captage de Gresy (Armoy)			77 276	57 885	-26%
Captage de La Deserte (Armoy)			0	0	____%
Captage de l'Epinguy (Orcier)			300 260	269 919	-10.3%
Captage de Grande Fontaine			30 114	12 048	-60%
Pompage des Prés Chappuis			250 896	247 944	-1.2%
Pompage du Lac Léman (Yvoire)			662 537	811 107	22.5%
Total			7 352 554	7 132 874	0%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)



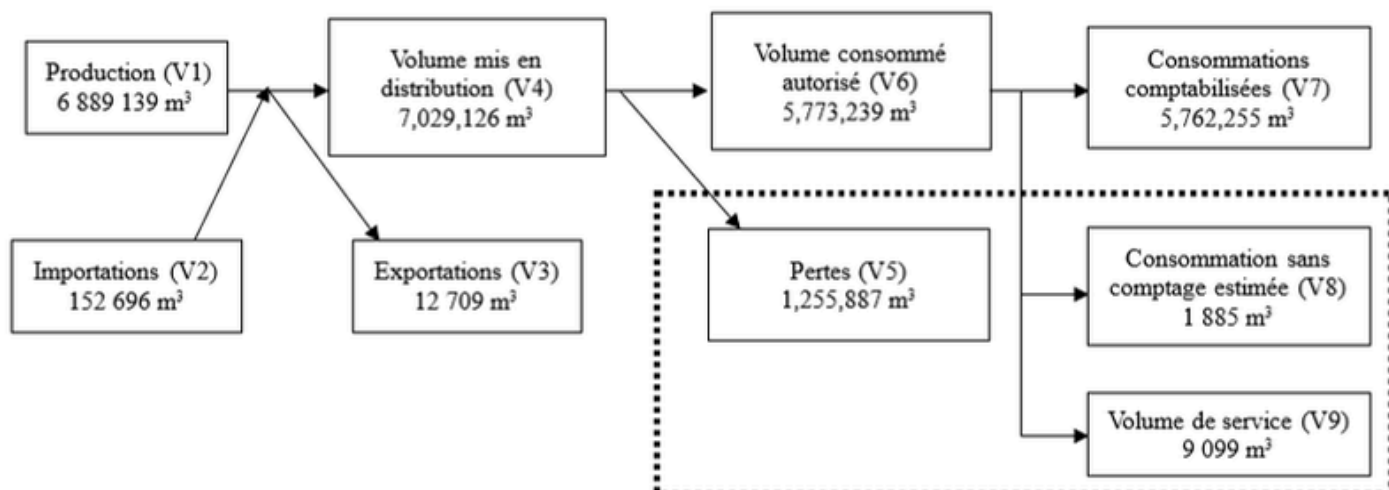
● Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m3	Observations
Total			

EAUX TRAITÉES

● Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



● Production

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
UTEP de Chevilly	Préfiltration – ultra filtration – ozonation – Filtre à charbon actif en grains – Chloration

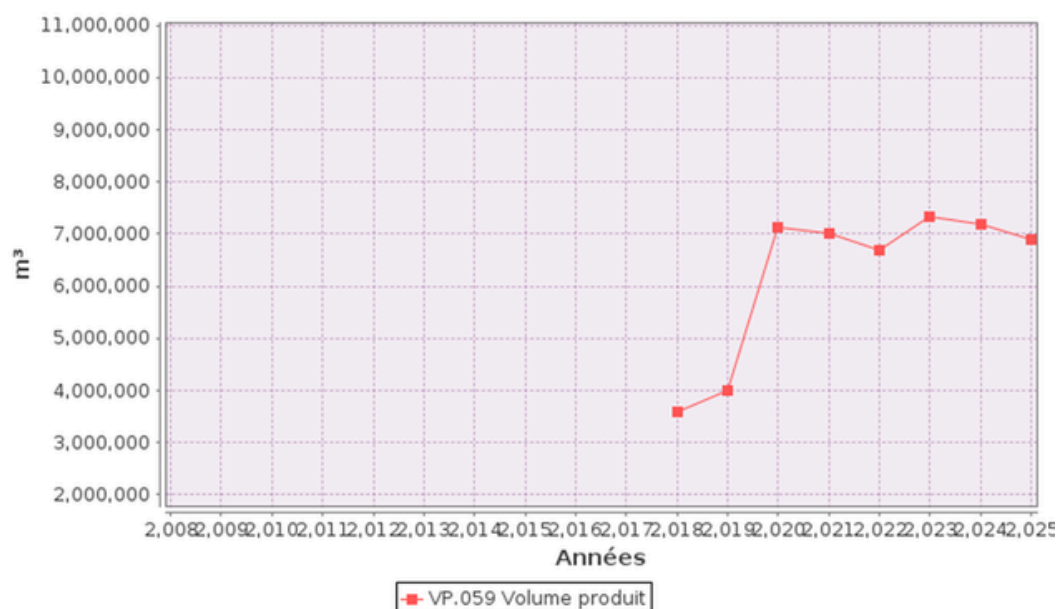
Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

1 station de traitement



Ressource	Volume produit durant l'exercice	Volume produit durant l'exercice 2025	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource
Captage des Ecoles (Drailant)	284 376	147 177	-48.2%	100
Pompage de Drailant	137 776	291 380	112.4%	100
Captage des Moises (Drailant)	1 093 727	880 036	87,90%	100
Captage de Gros- Perrier	149 902	201 344	34.9%	60
Captage des Chambrettes	20 039	20 360	0%	80
Captage des Marcy	62 569	51 398	-17.7%	60
Captage des Verdets	18 535	26 561	44.4%	80
Captage des Chavannes	26 395	25 627	-3.9%	60
Captage du Sommet du Village	2 367	2 233	0%	80
Captage des Mouilles	26 911	23 918	-11.5%	60
Captage du Marais de Mesinges	0	0	____%	60
Captage de La Folle Aval	330 721	317 076	-3.9%	80
Captage de Poussière	0	0	____%	60
Captage du forage des Contamines	165 906	189 898	14.6%	60
Captage des Salées	21 387	16 100	-23.8%	60
Captage du Puits Saint Didier	164 205	174 779	6.1%	60
Captage de La Mouille	0	0	____%	60
Forage de Pré Marlivaz	0	0	____%	80
Captage de bois d'anthy	123 546	136 578	10.6%	80
Captage des Granges	2 318	2 967	0%	60
Captage de La Folle Amont	0	0	____%	80

Captage du Châble	272 237	274 469	0.7%	60
Captage de Favre	99 198	78 221	-21.2%	60
Captage de Ripaille	2 073	124 442	6,10%	80
Captage des Blaves	2 352 907	2 139 816	0%	80
Captage de Voua de Ly	153 413	215 044	40.5%	80
Captage de Fontaine Couverte	88 474	95 048	8%	80
Captage des Favrats (Orcier)	10 785	16 396	60%	100
Captage de Prat Quemont (Allinges)	357 009	186 611	-47.9%	100
Captage du Pont du Mouche (Orcier)	0	0	____%	100
Captage de Chavanne (Armoy)	28 141	29 853	3.6%	100
Captage de Gresy (Armoy)	77 276	57 885	-26%	100
Captage de La Deserte (Armoy)	0	0	____%	100
Captage de l'Epinguy (Orcier)	264 048	240 328	-9.1%	100
Captage de Grande Fontaine (Armoy)	30 114	12 048	-60%	100
Pompage des Prés Chappuis (Douvaine)	250 896	247 944	-1.2%	100
Pompage du Lac Léman (Yvoire)	559 633	663 602	18.6%	100
Total du volume produit (V1)	7 176 884	6 889 139	-14.3%	85,04



Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m3	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Annemasse Agglo	56 244	152 696	+171.4%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	56 244	152 696	171.4%	80

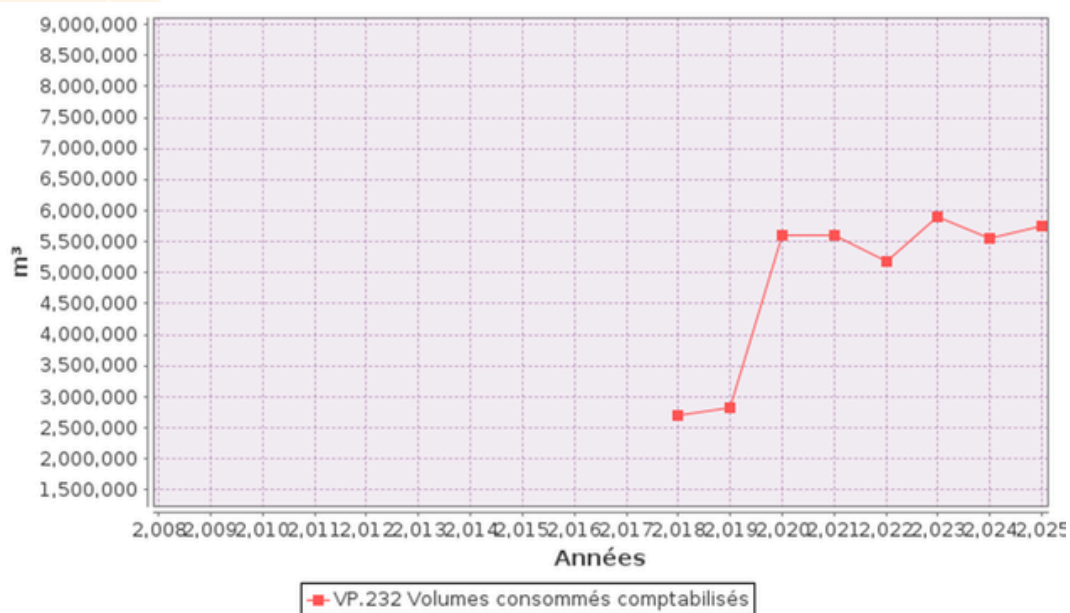
Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	5 563 955	5 658 965	+1.7%
Abonnés non domestiques	0	103 290	____%
Total vendu aux abonnés (V7)	5 563 955	5 762 255	+1.7%
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V3)	11 215	12 709	9.1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Les volumes vendus aux abonnés non domestiques correspondent aux fontaines de Thonon-les-Bains.



Autres volumes

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 476	1 885	-50%
Volume de service (V9)	35 184	9 099	-74.3%

Volume consommé autorisé

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	5,601,615	5,773,239	3.1%

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **845 kilomètres** au 31/12/2025 (856 au 31/12/2024).

845 km

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une **part proportionnelle** à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une **part indépendante** de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

● Pour les communes de Anthy-sur-Léman, Le Lyaud et Thonon-les-Bains :

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	45€	37.67 €
	Abonnement(1) DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
	Prix au m ³	1,13 €/m3	1,25 €/m3
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,50%	5,50%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,043 €/m3	0,046 €/m3
	Redevance Consommation (Agence de l'Eau)	0.43 €/m3	0.39 €/m3
	Redevance Performance des réseaux (Agence Eau)	0.01 €/m3	0.0396 €/m3
	Autre : _____	____ €/m3	____ €/m3

● Pour les autres communes :

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du	62€	49€
	Abonnement(1) DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
	Prix au m ³	1,6 €/m3	1,56 €/m3
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,50%	5,50%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,043 €/m3	0,046 €/m3
	Redevance Consommation (Agence de l'Eau)	0.43 €/m3	0.39 €/m3
	Redevance Performance des réseaux (Agence Eau)	0.01 €/m3	0.0396 €/m3
	Autre : _____	____ €/m3	____ €/m3

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

● Tarification progressive à compter du 1er juillet 2025

EAU POTABLE - Parts fixes (abonnements) en € HT (TVA à 5,50 %)

Diamètre (mm)	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon)	Secteur Ouest (22 autres communes)
15	37,67	49,00
20	39,00	68,45
25	48,53	83,03
30	50,15	98,44
40	63,52	125,99
50	71,12	156,78
60	90,47	185,53
70	91,68	201,36
80	92,90	228,11
90	96,13	255,67
100	99,35	281,59
150	115,57	352,92

EAU POTABLE - Parts variables (consommations) en € HT (TVA à 5,5 %)

Consommation au m ³	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon Les Bains)	Secteur Ouest (22 autres communes)
0 - 180 m ³	1,25	1,56
> 180 m ³	1,37	1,68

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 25/02/2025 effective à compter du 01/07/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable



● Facture d'eau type (D102.0)

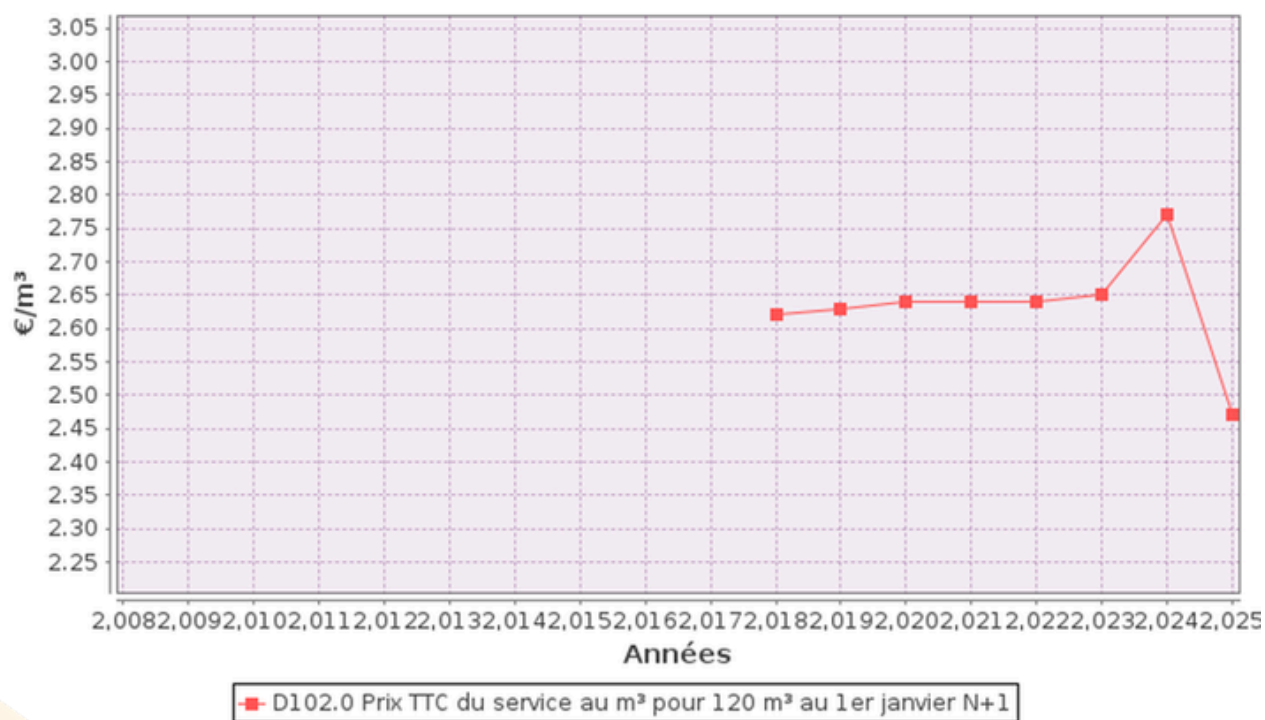
Les tarifs applicables au 01/01/25 et au 01/01/26 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

● Pour les communes de Anthy-sur-Léman, Le Lyaud et Thonon-les-Bains :

Facture type	Facture type	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45.00	37.67	-16.28%
Part proportionnelle	135.60	150.00	10.62%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	180.60	187.67	3.91%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,16	5,52	7%
Redevance Consommation (Agence de l'Eau)	51.6	46.8	-9.3%
Redevance Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	1.2	4.75	295.83%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	15.15	13.46	-11.16%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	73.11	70.53	-3.52%
Total	253.71	258.2	1.77%
Prix TTC au m3	2,11	2.15	1.90%

● Pour les autres communes :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	62.00	49.00	-21%
Part proportionnelle	192.00	187.20	-2.5%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	254.00	236.20	-7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,16	5,52	7%
Redevance Consommation (Agence de l'Eau)	51.6	46.8	-9.3%
Redevance Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	1.2	4.75	295.83%
VNF Prélèvement :	_____	_____	_____%
Autre :	_____	_____	_____%
TVA	19.93	16.13	-19.06%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	77.89	73.20	-6.78%
Total	331.91	309.40	-6.78%
Prix TTC au m3	2.77	2.58	-6.86%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

● Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2025 en €/m3	Prix au 01/01/2026 en €/m3
Allinges	1.60	1.56
Anthy-sur-Léman	1.13	1.25
Armoy	1.60	1.56
Ballaison	1.60	1.56
Bons-en-Chablais	1.60	1.56
Brenthonne	1.60	1.56
Cervens	1.60	1.56
Chens-sur-Léman	1.60	1.56
Douvaine	1.60	1.56
Draillant	1.60	1.56
Excenevex	1.60	1.56
Fessy	1.60	1.56

Fessy	1.60	1.56
Loisin	1.60	1.56
Lully	1.60	1.56
Lyaud	1.13	1.25
Margencel	1.60	1.56
Massongy	1.60	1.56
Messery	1.60	1.56
Nernier	1.60	1.56
Orcier	1.60	1.56
Perrignier	1.60	1.56
Sciez	1.60	1.56
Thonon-les-Bains	1.13	1.25
Veigy-Foncenex	1.60	1.56
Yvoire	1.60	1.56



- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle et semestrielle**.
- La facturation est effectuée avec une fréquence **annuelle et semestrielle**.
- Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de **5.762.255 m3/an** (5.250.721 m3/an en 2024).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Depuis la prise de compétence « eau potable » par Thonon Agglomération au 1er janvier 2020, harmonisation tarifaire en cours sur les 25 communes. Changement tarifaire au 1er juillet 2025 avec convergence et mise en place d'une progressivité.

● Recettes

● Recettes de la collectivité : 2025

THONON AGGLOMERATION - EAU POTABLE - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	77 459,89	425,00	77 884,89	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 517 600,00	9 221 106,47	2 916 473,00	12 137 579,47	96,96	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 993,87	0,00	1 993,87	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		12 517 600,00	9 300 560,23	2 916 898,00	12 217 458,23	97,60	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	800,00	17 688,44	0,00	17 688,44	2 211,06	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		12 518 400,00	9 318 248,67	2 916 898,00	12 235 146,67	97,74	0,00
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	570 000,00	562 831,95	0,00	562 831,95	98,74	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		570 000,00	562 831,95	0,00	562 831,95	98,74	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		13 088 400,00	9 881 080,62	2 916 898,00	12 797 978,62	97,78	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		5 089 345,41					
Total des recettes de la section d'exploitation		18 177 745,41	9 881 080,62	2 916 898,00	12 797 978,62		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

Recettes de la collectivité : 2024

25400 - EAU POTABLE-CA THONON AGGLO

Exercice 2024

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64198	Autres remboursements		11 900,26		11 900,26	
total chapitre 013	Atténuations de charges		11 900,26		11 900,26	-11 900,26
70111	Ventes d'eau aux abonnés		13 109 485,54	3 153 924,01	9 955 561,53	
701241	Recouvrement de la redevance pour pollution d'origine domestique		1 976 892,65	652 589,06	1 324 303,59	
701251	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		465 954,98	139 489,71	326 465,27	
703	Ventes de produits résidués		1 400,00		1 400,00	
704	Travaux		219 142,25		219 142,25	
706121	Recouvrement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte		1 049 800,11	373 040,79	676 759,32	
7064	Locations de compteurs		2 127 634,96	207 131,76	1 920 503,20	
7065	Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement		191 856,00		191 856,00	
7068	Autres prestations de service		132 068,02	82 163,83	49 904,19	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	11 666 000,00	19 274 234,51	4 608 339,16	14 665 895,35	-2 999 895,35
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
7581	FCTVA		1 593,82		1 593,82	
7588	Autres		1,90		1,90	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante		1 595,72		1 595,72	-1 595,72
Total des recettes de gestion courante		11 666 000,00	19 287 730,49	4 608 339,16	14 679 391,33	-3 013 391,33
total chapitre 76	Produits financiers					
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		810,19		810,19	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 334,86		2 334,86	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		2 500,00		2 500,00	

25400 - EAU POTABLE-CA THONON AGGLO

Exercice 2024

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
778	Autres produits exceptionnels		7 392,00		7 392,00	
total chapitre 77	Produits exceptionnels	1 100,00	13 037,05		13 037,05	-11 937,05
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		11 667 100,00	19 300 767,54	4 608 339,16	14 692 428,38	-3 025 328,38
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		586 033,72		586 033,72	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	607 200,00	586 033,72		586 033,72	21 166,28
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		607 200,00	586 033,72		586 033,72	21 166,28
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		12 274 300,00	19 886 801,26	4 608 339,16	15 278 462,10	-3 004 162,10
002 Résultat d'exploitation reporté		3 087 443,00				
Total des recettes de la section d'exploitation		15 361 743,00	19 886 801,26	4 608 339,16	15 278 462,10	83 280,90

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 11,657,726.6€ (13,526,833.6 € au 31/12/2024).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

QUALITÉ DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	379	1	381	0
Paramètres physico-chimiques	379	0	382	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nbre de prélèvements réalisés} - \text{nbre de prélèvements non conformes}}{\text{Nbre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	99,70%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	99,70%

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,28%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	66,33%	11

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

● Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

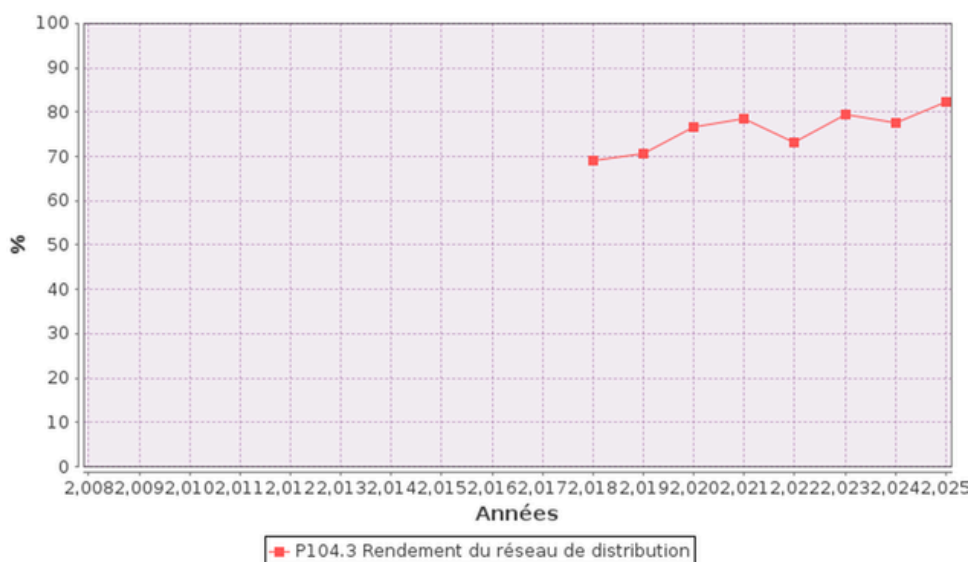
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	77,60%	82,20%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	17,96	18,76
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	77%	79%



● Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution **qui ne font pas l'objet d'un comptage** lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

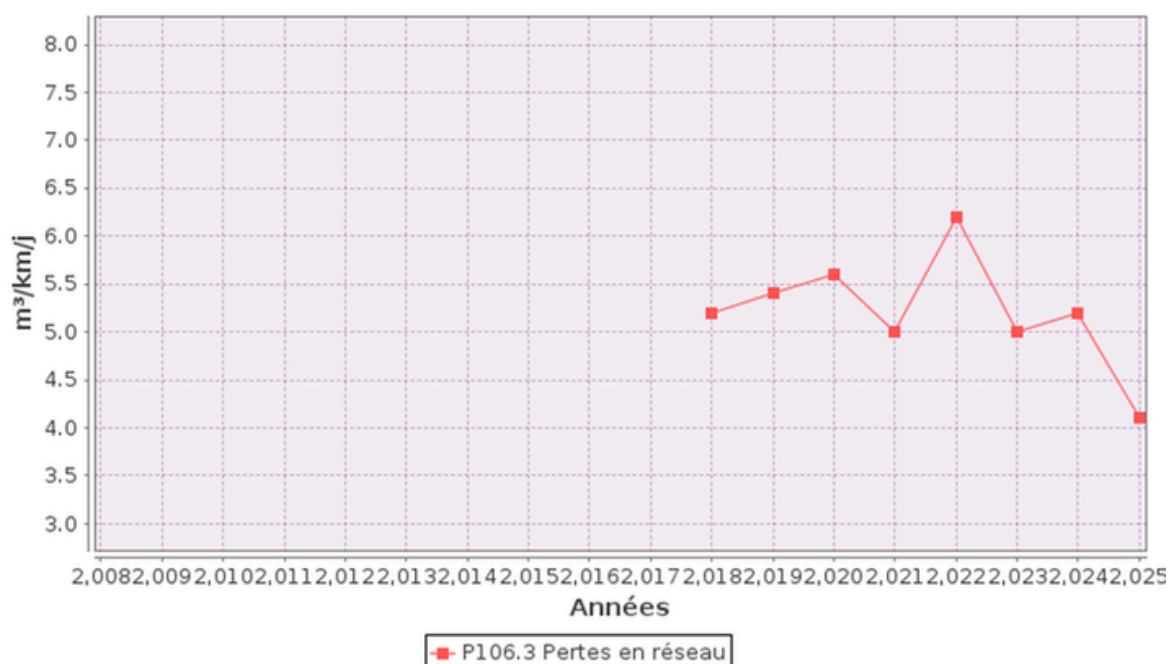
Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,1 m³/j/km (5,3 en 2024).

● Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution **qui ne sont pas consommés** sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 4,1 m³/j/km (5,2 en 2024).



● Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,31%	0,41%	0,51%	0,53%	0,57%

Au cours des 5 dernières années, 24,02 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57% (0,53 en 2024).

INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une **procédure particulière** pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un **indice** est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 84,9% (86,3% en 2024).

INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES SEULES COLLECTIVITÉS DISPOSANT D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

TAUX D'OCCURENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une **coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance**, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nbre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nbre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, **55 interruption(s) de service** non programmées ont été dénombrées (32 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **1,53** pour 1 000 abonnés (0,91 en 2024).

DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nbre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nbre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

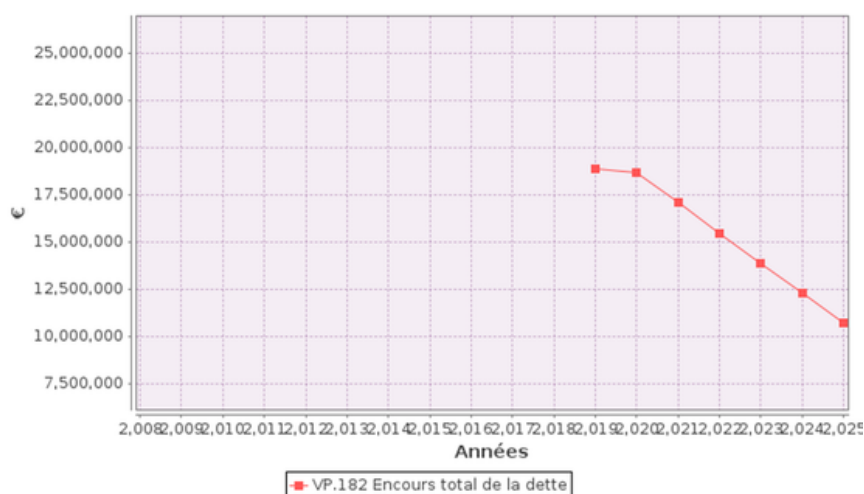
Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2024).

DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (P153.2)

La *durée d'extinction de la dette* se définit comme la **durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service** si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	12 307 165	10 711 470,28
Epargne brute annuelle en €	7 159 381,97	4 050 978,78
Durée d'extinction de la dette en années	1,7	2,6



Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de **2,6 ans** (1,7 en 2024).

TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)

Ne sont ici considérées que les **seules factures portant sur la vente d'eau potable** proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute **facture impayée au 31/12/2025** est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffres d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	316 363,26	235 647,26
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	12 280 028,57	14 357 232,08
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	2,58	1,64

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de 1,64% (2,58 en 2024).

TAUX DE RÉCLAMATIONS (PI55.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 31

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nbre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nbre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 0,86 pour 1000 abonnés (4,81 en 2024).

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1.749.136,00	1.394.704,40
Montants des subventions en €	279 021,00	865.444,50
Montants des contributions du budget général en €		

ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		12 307 165	10 711 470,28
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 554 790	1 647 200,67
	en intérêts	403 899	369 750,53

AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 2.932.891,35 € (2.706.089,72 € en 2024).

PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de sécurisation de l'eau potable sur la partie « ouest » du territoire	2030	12.200.000 € HT
Travaux de construction d'un réservoir d'eau potable à Marclay Commune de Bons	2028	4.360.000 € HT

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDATIRÉ (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de **mesurer l'implication sociale du service**.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour **aider les personnes en difficulté**,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2025, le service a abandonné et/ou versé à un fonds de solidarité 89 577,65 €, soit 0,0155 €/m³ pour l'année 2025 (0,0084 €/m³ en 2024).

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	97 077	98 527
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,77	2,47
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,70%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99,70%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,60%	82,20%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5,3	4,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	5,2	4,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,53%	0,57%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	86,30%	84,90%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0084	0,0155
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,91	1,53
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,7	2,6
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,58%	1,64%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,81	0,86



THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville

BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

04 50 31 25 00